

Choisir son agence web

Trente points pour ramener trois propositions à une base comparable. Cette grille s'applique à nos propres devis : posez-nous les mêmes questions qu'aux autres.

Payer ne donne pas les droits

Le code, les maquettes et les textes produits pour vous restent la propriété de leur auteur tant qu'un écrit n'organise pas leur cession. Le code de la propriété intellectuelle est explicite : la conclusion d'un contrat de prestation « n'emporte aucune dérogation » aux droits de l'auteur (art. L111-1). Et la cession doit mentionner chaque droit cédé distinctement, en délimitant son étendue, sa destination, son lieu et sa durée (art. L131-3). Une facture acquittée ne remplace pas cette clause.

Le titulaire du domaine est le seul à décider

Si le nom de domaine est déposé au nom de votre prestataire, vous n'en disposez pas. L'Afnic le formule sans ambiguïté : lorsque le contact administratif n'est pas le titulaire, il n'a aucun droit sur le nom de domaine. Vérifiez la ligne « titulaire », pas la ligne « contact ».

Mode d'emploi : une colonne par proposition reçue. Cochez ce qui est écrit noir sur blanc dans le devis ou le contrat — pas ce qui a été dit à l'oral. Une case vide n'est pas une faute : c'est une question à poser avant de signer.

Le périmètre : ce que le devis couvre vraiment

Deux propositions ne sont comparables qu'à contenu égal. Ces huit lignes révèlent l'essentiel des écarts de prix.

		Devis A	Devis B	Devis C
01	Nombre de pages ou d'écrans précisé, et non « un site vitrine ».			
02	Nombre d'allers-retours inclus sur les maquettes.			
03	Rédaction des textes : incluse, ou à votre charge.			
04	Photographies et visuels : fournis, achetés, ou à votre charge.			
05	Formulaires prévus, et ce qu'ils déclenchent une fois remplis.			
06	Version multilingue : incluse, en option, ou hors sujet.			
07	Reprise des contenus de l'ancien site, et redirections des adresses.			
08	Formation à l'administration du site, et sa durée.			

La propriété : à qui appartient ce que vous payez

La rubrique la plus coûteuse à négliger, parce que le problème n'apparaît qu'au moment de partir.

		Devis A	Devis B	Devis C
09	Une clause de cession des droits figure au contrat, par écrit.			
10	Cette clause délimite étendue, destination, lieu et durée, comme l'exige la loi.			

	Devis A	Devis B	Devis C
11 Le code source vous est remis, et sous quelle forme.			
12 Le nom de domaine est déposé à votre nom, en qualité de titulaire.			
13 Les accès (hébergement, statistiques, outils moteurs) sont à votre nom.			
14 Les licences tierces employées sont listées, avec leur coût et leur détenteur.			

Après la livraison

Un site n'est pas un livrable, c'est un service qui dure. Ces six lignes engagent plusieurs années.

	Devis A	Devis B	Devis C
15 Durée pendant laquelle les anomalies sont corrigées sans facturation.			
16 Ce que couvre exactement la maintenance, et ce qu'elle exclut.			
17 Délai d'intervention annoncé en cas d'indisponibilité du site.			
18 Hébergement : chez qui, à quel prix, et résiliable dans quelles conditions.			
19 Sauvegardes : fréquence, lieu de stockage, restauration déjà éprouvée.			
20 Réversibilité : délai et conditions pour repartir avec l'ensemble.			

Le prestataire

Des vérifications factuelles, qui ne présument ni de la taille ni de l'ancienneté.

	Devis A	Devis B	Devis C
21 Existence vérifiable : numéro SIREN, adresse, forme juridique.			
22 La personne rencontrée est-elle celle qui réalisera le travail.			
23 Références consultables en ligne, et joignables si vous le demandez.			
24 Recours à la sous-traitance : annoncé ou non, et sur quelles parties.			
25 Conditions générales jointes au devis, et non promises pour plus tard.			

Le prix, ramené au comparable

Le montant affiché ne dit rien tant que ces cinq lignes ne sont pas remplies.

	Devis A	Devis B	Devis C
26 Montant total, mention de la TVA, validité de l'offre.			
27 Échéancier : acompte, jalons, solde.			
28 Ce qui déclenche un avenant, et comment il est chiffré.			
29 Coûts récurrents annuels : hébergement, domaine, licences, maintenance.			
30 Coût de sortie : récupération des fichiers, migration, accompagnement.			

Six situations qui justifient de creuser

Aucune n'est disqualifiante à elle seule. Chacune mérite une réponse écrite avant de signer.

- Le devis ne mentionne ni la propriété du code ni le titulaire du domaine.
- Le prix baisse fortement à la seule condition de signer vite.
- Le périmètre tient en une ligne pour un montant à quatre chiffres.
- L'hébergement est imposé sans que son prix ni sa résiliation soient écrits.
- Aucune référence en ligne n'est consultable, ou toutes sont hors ligne.
- La demande d'un contrat écrit avant acompte suscite une réticence.

Ce document est diffusé librement. Il décrit une méthode de comparaison, pas un avis juridique : les références au code de la propriété intellectuelle et aux règles de l'Afnic sont données pour vous permettre de les vérifier vous-même. Une question sur votre cas ? studio@oclic.fr